

Energie : le gouvernement renforce le soutien aux entreprises

« Energie : le gouvernement met 10 milliards sur la table pour aider les entreprises », titre Les Echos. Pas de bouclier tarifaire très large pour les entreprises, mais des aides adaptées aux différentes catégories d'entreprises : voilà la recette détaillée jeudi par la Première ministre pour renforcer le soutien aux entreprises et éviter les scénarios les plus noirs de désindustrialisation. « Face aux risques de nouvelle flambée des prix de l'énergie sur le début de l'année 2023. Il est indispensable de donner de la visibilité aux acteurs. Nous voulons d'abord traiter le problème à la racine, en travaillant au niveau européen (...) mais nos entreprises et nos collectivités ne pouvaient pas attendre... », a expliqué la Première ministre. Pour les entreprises, l'aide de l'Etat se déclinera en deux dispositifs. L'un – doté de 7 milliards d'euros – assurera une réduction immédiate sur les factures d'électricité des PME et des TPE. « Ce sont les plus fragiles », a justifié Bruno Le Maire. L'autre dispositif – doté de 3 milliards d'euros – sera versé sous forme d'aides aux grandes entreprises et ETI en difficulté – à cause des prix de l'énergie – qui en feront la demande auprès des services de l'Etat. La France a aussi obtenu le doublement du plafond des aides qui pourront aller « pour des entreprises extrêmement énérgo-intensives jusqu'à 150 millions d'euros », a fait savoir Bruno Le Maire. Enfin, le gouvernement se dit prêt à verser des acomptes aux entreprises qui en feront la demande. Toutes ces mesures sont « financées et n'augmentent pas les déficits », a encore martelé le ministre de l'Économie. **(Les Echos, p.2, Le Parisien, p.9)**

« Energie : Bruxelles va doubler les plafonds d'aide d'Etat », titre Les Echos, détaillant que la Commission a décidé de prolonger le mécanisme temporaire qui permet aux Etats membres de soutenir leurs entreprises. (Les Echos, p.6)